



A retenir

FLAVESCENCE DOREE

Des adultes de cicadelles sont toujours observés.
Des symptômes sont visibles au vignoble.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : EUDEMIS

Le vol de 3^{ème} génération et le dépôt de pontes se poursuivent.

OÏDIUM

La situation se stabilise.

MILDIOU

Progression locale de la forme mosaïque

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles ».

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoides et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoides en premier.

4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

5. Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.

Pour en savoir plus : la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures: protégeons-les !](#) » ou consultez le site www.itsap.asso.fr



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
Comité de validation :
Chambres d'agriculture de
l'Aude, du Gard, de
l'Hérault/ADVAH, des
Pyrénées-Orientales,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
IFV, FREDON Occitanie,
DRAAF Occitanie

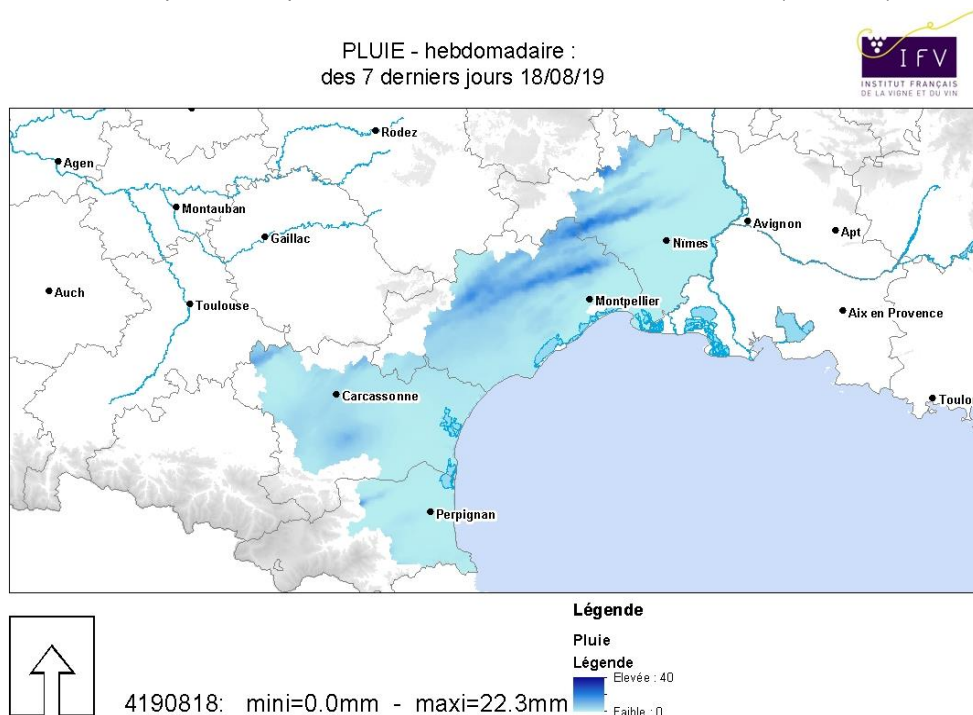


ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

PLUVIOMETRIE

Carte : répartition des pluies hebdomadaires selon échelle du min au max (0 à 40 mm) - Source IFV :



STADES PHENOLOGIQUES

× Vignoble régional

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « **début véraison** » (stade 35 ou BBCH 81) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives
- à « **récolte** » (stade 38 ou BBCH 89) dans les parcelles précoces en zone précoce.

Les stades majoritairement observés vont de « mi-véraison » (stade M ou 36 ou BBCH 81) à « fin véraison » (stade M ou 37 ou BBCH 89).



Stade « mi véraison »

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

(*Scaphoideus titanus*)

× Vignoble régional

Des adultes (forme ailée) de la cicadelle vectrice de la flavescence dorée sont toujours observés dans les parcelles, en nombre parfois encore important.

Des symptômes de la maladie sont visibles au vignoble.

Les caractéristiques de l'expression de la maladie sont :

- la décoloration du feuillage (rougissement pour les cépages rouges, jaunissement pour les cépages blancs) plus ou moins bien délimitée par les nervures. Les feuilles deviennent « cassantes » et s'enroulent en fonction des cépages, le dessèchement des rafles avec des inflorescences avortées ou des baies partiellement ou totalement flétries qui peuvent aller jusqu'à la chute complète des grappes,
- l'aoûtement absent ou partiel, aspect caoutchouteux des sarments, qui donne un port « retombant » à la souche atteinte.

Ces dégâts sont observables jusqu'à la chute des feuilles.

Evaluation du risque : dès à présent, il est primordial de repérer et de marquer les souches atteintes pour les arracher le plus tôt possible.



Adulte de *S. titanus*



Symptômes de flavescence dorée

TORDEUSES DE LA GRAPPE

- **Eudémis** (*Lobesia botrana*)

× Vignoble régional

Le vol de 3^{ème} génération est en cours.

× Aude

Le vol de 3^{ème} génération tend à s'atténuer sur les zones précoces de l'Est du département. Des pontes et perforations sont observables avec des niveaux très hétérogènes mais ponctuellement importants.

A l'ouest, le vol se poursuit et des pontes « jeunes » sont observées, notamment sur les secteurs les plus tardifs de la Malepère et du Limouxin. Les niveaux de ponte sont parfois importants et peuvent localement dépasser les 100 pontes pour 100 grappes.

× Gard

Le vol de 3^{ème} génération d'eudémis continue avec des intensités variables. Des pics de vols sont observés en secteurs sensibles.

Quelques pontes en évolution et larves (L1) sont observées sur le secteur des Costières. Quelques pontes sont également observées sur l'Alesien.

Des perforations sont visibles.

× Hérault

Le vol de la 3^{ème} génération se poursuit dans toutes les zones (précoce, moyenne et tardive) avec des effectifs variables.

Des pontes à tous les stades et des perforations sont visibles en toutes zones. Le dépôt de pontes est variable allant de 0 à 44 pontes pour 100 grappes.

Evaluation du risque : Réaliser le suivi du vol, du dépôt des pontes et de leur évolution et celui des éclosions.

Seuil indicatif de risque : 5 à 10 pontes pour 100 grappes.

• Eulia (*Argyrotaenia pulchellana*)

- × **Hérault** : Des papillons sont capturés dans les pièges en nombre variable. Quelques larves sont observées.

Evaluation du risque : Surveiller le vol.

• Pyrale du Daphné (*Cryptoblabes gnidiella*)

- × **Gard** : Les intensités de captures sont variables. Des pics de vols sont observés sur secteurs sensibles.
- × **Hérault** : Des papillons sont capturés dans plusieurs pièges. Les piégeages peuvent être importants en zone littorale. Dans le reste du département, les captures sont plus ponctuelles et localisées.

Evaluation du risque : la surveillance du vol doit se poursuivre.



Photo de gauche : larve de *Cryptoblabes gnidiella* – photo droite : papillon

OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

• Situation aux vignobles

- × **Vignoble régional** : Peu à pas d'évolution de la maladie.
- × **Aude** : Très peu d'évolution de la maladie constatée sur grappe. La maladie continue toutefois sa progression sur feuilles.
- × **Gard** : Pas de progression de la maladie. Le nombre de parcelles touchées reste faible au niveau départemental. Sur les parcelles atteintes, des éclatements de baies sont observés.

× **Hérault** : Par unité agroclimatique, le stade dominant observé sur le cépage Carignan est le suivant :

- « mi véraison » (stade 36 ou M ou BBCH 85) dans le Minervois, les Hauts Coteaux, la Vallée de l'Orb-Lodévois, la Moyenne Vallée de l'Hérault et le Nord Montpelliérais ;
- « fin véraison » (stade 37 ou BBCH 89) dans le Biterrois, la Basse Vallée de l'Hérault et le Montpelliérais.

La progression de la maladie est quasiment nulle, quelques taches sur feuilles refluencent sur Carignan. La situation est globalement stable.

Des éclatements et des symptômes d'oïdium tardif sont observés dans les situations très atteintes.

Evaluation du risque : la sensibilité des grappes devient nulle à la véraison complète.

Surveiller l'évolution des symptômes sur grappes.

Mesures prophylactiques : Dans les situations où la maladie est mal maîtrisée, favoriser l'insolation et l'aération des grappes. L'oïdium est sensible aux rayons ultra-violets. Cette intervention est à raisonner en fonction des conditions météorologiques annoncées.

MILDIOU *(Plasmopara viticola)*

• Situation aux vignobles

× Vignoble régional

Peu à pas d'évolution de symptômes cette semaine.

En zone précoce, le stade de forte sensibilité sur grappes est dépassé.

× Aude

Peu d'évolution de la maladie.

De rares nouveaux symptômes sur feuilles type mildiou mosaïque sont observables sur le département. Très localement (Haute Vallées de l'Aude) des symptômes de type rot brun sur baies sont observés.

× Gard

Aucun nouveau symptôme n'est observé, ni sur feuilles ni sur grappes. La pression reste faible à l'échelle du département.

× Hérault

De nouveaux symptômes de mildiou mosaïque sont observés très localement. Ils sont liés aux dernières pluies importantes.

Aucun nouveau symptôme sur grappes n'est observé.

Evaluation du risque : La fin de sensibilité des baies au rot brun est atteinte quand la baie est vérée. Surveiller les symptômes, notamment pour les parcelles les plus tardives.

CICADELLE VERTE

× Vignoble régional

Quelques larves sont visibles, sans jamais dépasser le seuil indicatif de risque dans les parcelles observées.

Des symptômes de grillure sont localement visibles.

Evaluation du risque : le risque est très faible à ce jour. Surveiller l'évolution des populations larvaires.

Seuil indicatif de risque : 200 larves pour 100 feuilles

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

- **Situation aux vignobles :**

- × **Vignoble régional :** Pas d'évolution de symptôme cette semaine.

Evaluation du risque : Surveiller les symptômes sur grappes.



Taches de black rot

POURRITURE GRISE (*Botrytis cinerea*)

- × **Aude et Hérault**

Des symptômes sur grappes sont observés (baies isolées ou bouchons), principalement liés à des perforations de tordeuses de la grappe.

- × **Gard**

Sur le secteur des Costières, du botrytis a été observé sur une parcelle de Viognier très vigoureuse où des perforations sont présentes.

Evaluation du risque : surveiller l'apparition et l'évolution des symptômes sur grappes.

Mesures prophylactiques :

Favoriser les mesures réduisant les entassements de végétation.



Botrytis cinerea sur grappe

POURRITURE ACIDE

- × **Hérault**

Les tous premiers symptômes sont observés dans les unités agroclimatiques des Hauts Coteaux et de la Basse Vallée de l'Hérault.

Evaluation du risque : Surveiller l'apparition de symptômes sur grappes.

DROSOPHILES

- × **Gard :** Ponctuellement, sur le secteur des Costières, des drosophiles sont observées (Viognier vigoureux).

Evaluation du risque : surveiller l'apparition de symptômes sur grappes.

ASPERGILLUS CARBONARIUS

× Hérault

Des symptômes sur grappes sont observés, liés à des perforations de tordeuses de la grappe. Les fréquences d'attaque peuvent atteindre localement 68 %.

Evaluation du risque : surveiller l'apparition de symptômes sur grappes.

ACARIENS

× Aude

Très ponctuellement des symptômes avec dépassement de seuil sont observés notamment sur l'Ouest du département.

× Hérault

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est notée et aucun dépassement de seuil n'est observé.

Quelques symptômes sur feuilles sont visibles dans certaines parcelles.

Evaluation du risque : Dans les parcelles à risque, surveiller l'évolution des populations d'acariens nuisibles et utiles.

Seuil indicatif de risque : 30 feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible en l'absence d'acarien utile.

MALADIES DU BOIS

× Vignoble régional

Des symptômes de Black-Dead-Arm et/ou d'esca sont localement visibles. Les 2 formes (lente et apoplectique) sont observées.

Evaluation du risque : repérer les souches exprimant des symptômes qui pourront être gérés par la voie prophylactique.

COCHENILLES

× Gard, Hérault

Des larves ou adulte (lecanines, farineuses et floconneuses) sont toujours visibles au vignoble.



Larves de cochenilles

Evaluation du risque : il est lié à l'historique de la parcelle.

INCENDIE

× Aude :

L'incendie des 14 et 15 août a provoqué des dégâts sur une trentaine d'hectares de vignes, sur les communes de Montirat, Monze et Pradelle en Val. Les dégâts sont variables et vont de quelques rangées touchées à la destruction complète de la végétation.



Dégâts dus à l'incendie des 14 et 15 août

Attention :

- **Si une parcelle est visuellement peu touchée ou seulement en partie**, les fumées ont tout de même pu déposer des particules odorantes sur toute la vigne, apportant des goûts de fumée et de brûlé au raisin. Il est recommandé d'isoler la vendange, voire de ne pas récolter en fonction de la gravité de la situation. Il est donc très important de mentionner la totalité de la parcelle dans ses déclarations car le préjudice va au-delà de la partie visuellement impactée.
- **Si une parcelle est atteinte par du retardant (largué par les bombardiers)**, il faut de la même façon la déclarer car le raisin devient impropre à la consommation si le produit n'est pas lessivé.

Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon - Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISEE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITE (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de l'ADVAH / Chambre d'agriculture de l'Hérault avec la participation du comité de validation et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON Occitanie, La Cave coopérative d'Ouveillan.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.